Pôle Métropolitain de l'Artois
Réinventons-nous

COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS

SEANCE DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2020

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le vendredi 16 octobre à 8 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, à l'Espace culturel de Barlin, boulevard Marcel Wacheux à BARLIN.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 20

Membres titulaires présents :

- Bernard Baude
- Alain Bavay
- Steve Bossart
- Julien Dagbert
- Michel Dagbert
- Nathalie Delbart
- Marcello Della Franca
- Olivier Gacquerre
- Raymond Gaquère
- Ludovic Idziak
- Nadine Lefebvre
- François Lemaire
- Emmanuelle Leveugle
- Christophe Pilch
- Sylvain Robert
- Alain Szabo
- Jean-Marc Tellier
- David Thellier

Membres titulaires représentés par leur suppléant :

- Christian Champiré suppléé par Sébastien Messent
- Bernard Czerwinski suppléé par Edith Bleuzet

Membres titulaires ayant donné procuration : néant

Monsieur le Président informe que, par délibération du 28 septembre 2020, le Conseil départemental du Pas-de-Calais a désigné les nouveaux délégués suivants. Il leur souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée du Comité syndical du PMA.

- Mme Emmanuelle Leveugle a été désignée déléguée titulaire et Mme Patricia Rousseau en tant déléguée suppléante de cette dernière ;
- M. Bernard Cailliau a été désigné délégué suppléant de Mme Nathalie Delbart.

Le Comité syndical a choisi pour secrétaire de séance **Monsieur Julien DAGBERT.** Ce-dernier procède à l'appel des délégués et constate que 20 délégués sont présents ou suppléés, que le quorum de 12 est atteint et que le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

CONSIDERANT le Procès-verbal de la précédente séance du Comité syndical du 25 septembre 2020,

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président,

à l'unanimité

approuve le PV de la séance du Comité syndical du 25 septembre 2020

Fait à Lens le 16 octobre 2020

Le Président,

REÇU LE
26 OCT. 2020
Sous-Préfecture
de LENS

COMMUNICATIONS

Monsieur le Président remercie M. le Maire de Barlin, Julien DAGBERT, pour l'accueil de cette séance du Comité syndical dans l'Espace culturel de la ville.

Actualités

Crise sanitaire, économique, sociale et culturelle

Monsieur le Président évoque la crise sanitaire, économique, sociale et culturelle qui frappe le pays. D'abord pour ses conséquences sur la santé. Il formule à ce titre ses encouragements aux personnels soignants mis à rude épreuve. Cette situation donne raison à la mobilisation des élus du territoire pour l'investissement dans les établissements de santé, en particulier récemment pour le nouvel hôpital de Lens et les investissements dans l'hôpital de Béthune-Beuvry. Il adresse ses pensées à Christian Musial, membre du comité syndical, absent à cause de la covid-19.

Monsieur le Président souligne ensuite les multiples conséquences en cascade sur les secteurs économiques du territoire : commerce, restauration, activités touristiques, etc. Il évoque également les difficultés pour les artistes et acteurs culturels et la vie culturelle en générale. L'opération « Parcours Artistiques et Culturels en Artois » (services civiques), à l'ordre du jour, est une réponse modeste (à la mesure des moyens du PMA) mais concrète.

Il évoque enfin les conséquences pour l'ensemble de la population : sur l'emploi, les salaires, la vie quotidienne, etc

Soutien aux « Bridesgtone »

Monsieur le Président affiche, au nom de l'ensemble du Comité syndical, son soutien aux salariés de Bridgestone-Béthune. L'annonce brutale de la fermeture de cette usine est un coup dur pour l'ensemble du territoire du PMA. Il souligne la dignité des salariés dans cette situation révoltante et la mobilisation de tous les acteurs.

Olivier Gacquerre remercie le Président et le Comité syndical de ce soutien. Il informe qu'une réunion est prévue dans les prochains jours à Bercy pour prendre connaissance des résultats de l'étude Accenture en cours. Celle-ci vise à préciser la situation économique de l'entreprise et à identifier les scénarios de poursuite de l'activité. Il souligne que cette situation résulte largement d'une stratégique « d'assèchement » du site par le groupe japonais par défaut d'investissement et absence de montée en gamme de la production du site de Béthune. Cette situation interpelle plus largement le modèle de développement du territoire qui doit veiller à développer les activités à plus forte valeur ajoutée.

Où en est le RER Lille-Bassin Minier / Réseau Express Grand Lille dans le Plan de relance ?

Monsieur le Président informe que, début octobre, SNCF Réseau a remis à Jean-Baptiste Djebbari, ministre chargé des transports, une proposition de schéma directeur des "services express métropolitains". Ce schéma vise à développer dans les métropoles françaises de nouvelles infrastructures ferroviaires, inspirées du RER francilien. Le Plan national de Relance permettrait d'accélérer ces projets, au moins les études.

A la lecture de ce rapport, on découvre que le projet, initié par Daniel Percheron, de « Réseau Express Grand Lille » ou « RER Lille-Bassin minier » est cité mais envisagé à une échelle de temps lointaine, « empêtré » dans les scénarios envisagés par la nouvelle Région Hauts-de-France de prolongement de ce projet vers Amiens ou la Belgique. Et qu'il fait l'objet de discussions entre l'Etat, la Région et la MEL.

Aujourd'hui, cette liaison avec Lille rend la vie impossible à des dizaines de milliers d'habitants du territoire, nuit gravement à l'environnement, handicape de nombreuses activités sachant que le territoire a fait « sa part de travail » dans le développement des transports collectifs en menant à bien le projet de BHNS.

Cette bataille à mener s'ajoute à celles menées par les élus récemment, avec un certain succès, pour conserver la desserte TGV et les arrêts TER.

Monsieur le Président propose de formuler les quatre demandes suivantes auprès de l'Etat et de la Région :

- **Mettre ce projet en priorité n°1 dans le Plan de Relance dans les Hauts-de-France**
- **Mettre le territoire autour de la table de discussion pour son élaboration**
- **Donner un calendrier crédible et ambitieux à ce projet**
- **L'inscrire dans un projet plus large de maillage ferroviaire du territoire, incluant l'amélioration significative et parallèle de la liaison Lille/Béthune.**

Michel Dagbert propose, sur ce sujet, que le Comité syndical puisse entendre prochainement la direction régionale de la SNCF, comme cela avait pu être le cas pour l'ARS il y a quelques mois. Il indique que l'on peut entendre la volonté de la Région des Hauts-de-France d'inscrire ce projet dans un schéma plus large reliant la Métropole Lilloise à la Picardie et à la Belgique. A condition cependant que cela ne conduise pas à reporter sine die l'échéance du projet.

Il appelle à avancer sur ce projet avec la Métropole européenne de Lille qui y a également intérêt. A propos de la MEL, Michel Dagbert invite a reprendre le dialogue entamée lors du précédent mandat pour travailler sur les grands sujets d'intérêt commun avec elle, à commercer par les liaisons ferroviaires et routières. Un autre enjeu peut être concerné : la santé avec les opportunités de coopération ouvertes entre le CHR de Lille et le GHT Artois notamment par l'apport des technologies numériques.

Olivier Gacquerre demande à ce que les élus puissent prendre connaissance des études menées par l'AULA sur le désenclavement du territoire et les perspectives de l'A21. Il propose qu'une commission des élus du PMA puissent examiner ces sujets. Il évoque les réflexions sur le recours à l'hydrogène pour la liaison ferroviaire St Pol-Béthune.

Michel Dagbert appelle, dans ce contexte, à développer fortement les compétences du PMA pour mettre fin au morcellement des compétences sur le territoire entre de trop nombreux organismes : Agence d'urbanisme, syndicat mixte des transports, Euralens, bientôt peut-être une agence de développement. Cela nuit à la lisibilité pour la population et à l'efficacité de l'action. Cela conduit les élus à se disperser dans de multiples réunions.

Monsieur le Président retient l'idée d'auditionner la direction régionale SNCF en comité syndical du PMA. A propos de l'organisation de l'ingénierie territoriale, il affirme son intention d'ouvrir ce chantier et de le mettre à l'agenda des travaux du PMA. Il indique que, compte tenu des projets à mener et des enjeux à traiter, l'ingénierie est un investissement indispensable.

Le cadastre solaire du PMA est en ligne !

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le cadastre solaire du PMA est en ligne et accessible à tous à partir du site internet du PMA. Ce nouvel outil concrétise un des engagements phares de la Feuille de route pour la transition énergétique du territoire du PMA, élaborée en 2017. Une cinquantaine de techniciens des EPCI et des communes du territoire ont été formés pour accompagner la population à son utilisation.

Concrètement, il s'agit d'une carte aérienne du territoire du PMA, « type google map », qui permet de visualiser le potentiel de production d'énergie solaire de n'importe quelle toiture du territoire, particulier, collectivité ou entreprise. Ce cadastre solaire a été réalisé avec le soutien financier de l'Ademe et de la Région, et le soutien technique de l'AULA.

Ses objectifs sont de sensibiliser tous les acteurs au potentiel de production d'énergie solaire, thermique et photovoltaïque sur le territoire, de fournir une information impartiale et de qualité, notamment dans le but de limiter les démarchages abusifs, de favoriser le développement de projets et de conforter l'image d'un territoire qui fait le pari de la transition énergétique.

Les premières orientations de méthode et de fond du nouveau Président

Quelques semaines après son élection, **Monsieur le Président** présente ses premières orientations.

Le PMA, quelle définition ?

Le PMA organise la coopération entre ses collectivités membres, sans s'y substituer, et œuvre à la convergence de leur action.

Il permet de produire du « collectif » pour :

- peser et faire valoir les intérêts du PMA dans la Région à 6 millions d'habitants et vis-à-vis de l'Etat,
- pour mutualiser les moyens,
- pour mettre en commun des actions jugées plus efficaces à cette échelle ;

Il constitue un mode de gouvernance innovant selon les principes suivants :

- Solidarité et Coopération
- Subsidiarité entre les échelles communales, intercommunales et métropolitaines : on traite des sujets qui méritent une approche stratégique à l'échelle métropolitaine, sans pour autant dessaisir la commune et les intercommunalités des déclinaisons opérationnelles ;
- Une approche "non-politicienne" de la gouvernance du PMA, ce qui n'interdit pas le débat, bien au contraire.

Les orientations proposées

1. Enrichir la gouvernance

- Poursuivre le rythme des réunions du Comité syndical : 5 à 6 fois par an
- Entretenir un lien étroit avec chacun des territoires qui composent le PMA : tous les mois, une réunion de niveau politique avec les représentants des quatre collectivités
- Replacer les maires au cœur du travail du PMA :
    - Réunir 2 fois par an la Conférence des Maires du PMA : la première en début d'année 2021
    - Les associer directement à l'écriture du Projet Métropolitain
    - Leur permettre de participer aux groupes thématiques d'élus du PMA
    - Leur proposer des outils opérationnels : exemple : pour le développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine communal.
- Entretenir et développer le lien avec la société civile, en poursuivant l'œuvre de l'association Euralens vers un véritable « Forum métropolitain »
- Réfléchir à une instance citoyenne, type « convention citoyenne métropolitaine ».

2. Lancer l'écriture du projet métropolitain

Le projet métropolitain adopté en 2016 reste particulièrement pertinent et d'actualité. Pour rappel, ses 3 axes étaient :

- « de l'Archipel noir à l'Archipel vert » ;
- « la Métropole de la Troisième Révolution Industrielle » ;
- « pour et avec la population ».

Il est proposé de le compléter et de le « mettre à jour » autour des pistes suivantes :

- **La maîtrise d'un cadre de vie équilibré, attractif et apaisé** : un réseau multipolaire de villes, villages et cités minières reliés par la Chaîne des Parcs ;
- **La transition écologique et la justice sociale comme modèle de développement** : « zéro chômeur, zéro carbone ! » :
  - **les filières de l'éco-transition**, créatrices d'emploi : Airbus de la batterie, ENR, numérique, Economie sociale et solidaire, économie circulaire, éco-matériaux, bâtiment durable, Industrie du futur, sobriété et efficience des flux matières et des process industriels, sport-santé, silver economy, ... ;
  - les réflexions à concrétiser **pour que chacun trouve sa place** : investissement dans la formation, dispositifs « zéro chômeur », nouvelles formes d'entreprenariat, revenu universel ?
  - en faire les arguments de **l'attractivité** renouvelée du territoire ;
  - travailler sur les **mobilités**, en lien étroit avec le SMT : mobilités électriques (promotion de la voiture électrique, développement du réseau de bornes de recharges notamment en milieu d'habitat collectif), desserte ferroviaire du territoire et liaisons avec la Métropole lilloise, développement des modes doux ;
  - travailler sur l'accès à **l'eau**, un enjeu majeur et souvent négligé ;
  - profiter du renouvellement des **SCOT** pour traduire les ambitions en matière d'utilisation des sols, de valorisation des friches ;
- Le mode de **gouvernance** lui-même : subsidiarité entre les échelles, places des maires et du citoyen

Monsieur le Président propose le calendrier suivant :

- Une Conférence des Maires début 2021 pour lancer et orienter les travaux
- Une Conférence des Maires, à la rentrée 2021, pour valider le nouveau projet de territoire

Ce travail devra se nourrir :

- des projets de territoire de chaque agglo ;
- des travaux de la Conférence des maires et des groupes thématiques d'élus du PMA ;
- du Forum Euralens sur le modèle de développement ;
- de l'AMO "Turbine de l'éco-transition" du PMA : A ce propos, les élus du PMA vont prochainement être invités à participer à un atelier le 23 novembre après-midi prochain (14h30-16h30).
- des travaux de l'AULA (enquêtes usages, observatoires économiques...) ;
- etc.

3. Ouvrir le chantier de l'organisation de l'ingénierie territoriale

- Continuer d'appuyer l'action du PMA, préférentiellement sur les services existants dans les Agglos, au Département et dans les outils d'ingénierie existants
- Lancer le chantier de l'évolution des rôles d'Euralens, de l'AULA, d'une Agence de développement économique, de la Mission Bassin Minier.

4. Prendre la place qui revient au PMA à l'égard des ses voisins, de la Région, de l'Etat

- Poursuivre les échanges entamés avec **la Métropole Européenne de Lille**
- Engager un dialogue constructif mais exigeant à l'égard de la **Région.**

- Idem à l'égard de **l'Etat**. A ce titre, Monsieur le Président précise qu'il rencontrera le 13 novembre prochain M. Alain Neveü, délégué interministériel pour le renouveau du Bassin minier. Il invite chacun à lui faire remonter les sujets. Quelques sujets sont déjà évidents : la dimension réellement intégrée des rénovations dans les Cités minières et le financement des éléments qui le permettront : espaces publics, équipements publics.

François Lemaire et **Nadine Lefebvre** interviennent sur ce point pour indiquer qu'il s'agit en effet d'une question clé de l'ERBM et qu'aucune réponse précise et satisfaisante, malgré les multiples interpellations des élus, n'est pour l'instant apportée sur le soutien à des communes aux marges de manœuvre financières bien inférieures à la moyenne.

Emmanuelle Leveugle propose que le Département participe à la préparation de ce rendez-vous avec M. Neveü compte tenu de l'engagement du Conseil départemental dans l'ERBM.

Fait à Lens le 16 octobre 2020

Le Président,

REÇU LE
26 OCT. 2020
Sous-Préfecture
de LENS

DELIBERATIONS

Délibération n°2020/PMA00110.

ELECTION DES QUATRE VICE-PRESIDENTS DU PMA

L'an deux mille vingt, le vendredi 16 octobre à 8 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, à l'Espace culturel de Barlin, boulevard Marcel Wacheux à BARLIN.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 18
Nombre de votants : 19

- Nombre de membres titulaires présents : 17
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Julien Dagbert ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Marcello Della Franca ; Olivier Gacquerre ; Raymond Gaquère ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; François Lemaire ; Emmanuelle Leveugle ; Christophe Pilch ; Alain Szabo ; Jean-Marc Tellier ; David Thellier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Christian Champiré suppléé par Sébastien Messent

Membres titulaires ayant donné procuration : Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU les statuts du Pôle Métropolitain de l'Artois et en particulier l'article 7 relatif au Bureau syndical : *« Le Comité syndical élit parmi ses membres le Bureau syndical du Pôle Métropolitain. Le Bureau est composé d'un Président, de 4 Vice-Présidents et de 7 Conseillers représentant les membres du Syndicat Mixte [...]. Il sera procédé à une nouvelle élection des membres du Bureau syndical lors de chaque renouvellement général des instances communautaires ; »*

EN RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours dans les conditions fixées par le Code électoral.

Procède

à l'élection des vice-présidents du « Pôle Métropolitain de l'Artois » selon les modalités suivantes :

Le Comité a choisi pour secrétaire : **Monsieur Julien DAGBERT**

Deux scrutateurs sont désignés : **Messieurs Steve BOSSART et Bernard BAUDE.** Ils sont assistés de deux assistants scrutateurs désignés parmi le personnel du PMA : **Mesdames Anne-Sophie GERVAIS et Carole SEGARD.**

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Monsieur Olivier GACQUERRE est l'unique candidat.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du premier Vice-Président, sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Bulletin blanc ou nul (à déduire) : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10
- A obtenu :
    - Monsieur Olivier GACQUERRE : 19 voix

Monsieur Olivier GACQUERRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur Christophe PILCH est l'unique candidat.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du deuxième Vice-Président, sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Bulletin blanc ou nul (à déduire) : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10
- A obtenu :
    - Monsieur Christophe PILCH : 19 voix

Monsieur Christophe PILCH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Madame Nathalie DELBART est l'unique candidate.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du troisième Vice-Président, sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Bulletin blanc ou nul (à déduire) : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10
- A obtenu :
  - Madame Nathalie DELBART : 19 voix

Madame Nathalie DELBART ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur Bernard BAUDE est l'unique candidat.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du quatrième Vice-Président, sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Bulletin blanc ou nul (à déduire) : 2
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9
- A obtenu :
  - Monsieur Bernard BAUDE : 17 voix

Monsieur Bernard BAUDE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

Fait à Lens le 16 octobre 2020

Le Président,

REÇU LE
26 OCT. 2020
Sous-Préfecture
de LENS

Délibération n°2020/PMA00111.

ELECTION DES 7 AUTRES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt, le vendredi 16 octobre à 8 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, à l'Espace culturel de Barlin, boulevard Marcel Wacheux à BARLIN.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 18
Nombre de votants : 19

- Nombre de membres titulaires présents : 17
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Julien Dagbert ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Marcello Della Franca ; Olivier Gacquerre ; Raymond Gaquère ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; François Lemaire ; Emmanuelle Leveugle ; Christophe Pilch ; Alain Szabo ; Jean-Marc Tellier ; David Thellier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Christian Champiré suppléé par Sébastien Messent

Membres titulaires ayant donné procuration : Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU les statuts du Pôle Métropolitain de l'Artois et en particulier l'article 7 relatif au Bureau syndical ;

EN RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours dans les conditions fixées par le Code électoral.

procède

à l'élection des 7 autres membres du Bureau syndical selon les modalités suivantes :

Le Comité a choisi pour secrétaire : **Monsieur Julien DAGBERT**

Deux scrutateurs sont désignés : **Messieurs Steve BOSSART et Bernard BAUDE.** Ils sont assistés de deux assistants scrutateurs désignés parmi le personnel du PMA : **Mesdames Anne-Sophie GERVAIS et Carole SEGARD.**

Le Président a fait appel aux candidatures.

Madame et Messieurs Sylvain ROBERT, Julien DAGBERT, Ludovic IDZIAK, Nadine LEFEBVRE, Bernard CZERWINSKI, Alain SZABO et Christian MUSIAL étant candidats.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Bulletin blanc ou nul (à déduire) : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10
- Ont obtenu :
  - Sylvain ROBERT : 19 voix
  - Julien DAGBERT : 19 voix
  - Ludovic IDZIAK : 19 voix
  - Nadine LEFEBVRE : 19 voix
  - Bernard CZERWINSKI : 19 voix
  - Alain SZABO : 19 voix
  - Christian MUSIAL : 19 voix

Madame et Messieurs Sylvain ROBERT, Julien DAGBERT, Ludovic IDZIAK, Nadine LEFEBVRE, Bernard CZERWINSKI, Alain SZABO et Christian MUSIAL ayant chacun obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres du Bureau syndical et immédiatement installés.

Fait à Lens le 16 octobre 2020

Le Président,

REÇU LE
26 OCT. 2020
Sous-Préfecture
de LENS

Délibération n°2020/PMA00112.

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU les Statuts dudit Syndicat ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- La Commission d'Appel d'Offres des Syndicats Mixtes doit comporter, outre son président ou son représentant, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.
- Ceux-ci sont élus au sein du Comité Syndical à l'issue d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret sauf accord unanime contraire (article L 2121-21 du CGCT) ;

ET EN RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

- DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour cette élection ;
- DECIDE de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

APRES appel à candidatures, Monsieur le Président invite les membres du comité syndical à procéder à l'élection de la commission d'appel d'offre.

Une seule/plusieurs liste(s) est(sont) présentée(s) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
xxxxx	xxxxx
xxxxx	xxxxx
xxxxx	xxxxx
xxxxx	xxxxx
xxxxx	xxxxx

ajourné

Délibération n°2020/PMA00113.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS AU SEIN DES INSTANCES DE L'AGENCE D'URBANISME DE L'ARTOIS (AULA)

L'an deux mille vingt, le vendredi 16 octobre à 8 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, à l'Espace culturel de Barlin, boulevard Marcel Wacheux à BARLIN.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 18
Nombre de votants : 19

- Nombre de membres titulaires présents : 17
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Julien Dagbert ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Marcello Della Franca ; Olivier Gacquerre ; Raymond Gaquère ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; François Lemaire ; Emmanuelle Leveugle ; Christophe Pilch ; Alain Szabo ; Jean-Marc Tellier ; David Thellier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Christian Champiré suppléé par Sébastien Messent

Membres titulaires ayant donné procuration : Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

CONSIDERANT les statuts de l'Agence d'urbanisme de l'Artois (AULA), association agréée par l'Etat, qui prévoient la présence de 4 représentants du Pôle Métropolitain de l'Artois au sein de son Assemblée générale et 2 représentants au sein de son Conseil d'administration ;

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

- **DESIGNE Alain BAVAY, Christian MUSIAL, Steve BOSSART et Bernard BAUDE représentants du Pôle Métropolitain de l'Artois au sein de l'Assemblée générale de l'AULA ;**
- **DESIGNE Alain BAVAY et Christian MUSIAL représentants du Pôle Métropolitain de l'Artois au sein du Conseil d'administration de l'AULA.**

Fait à Lens le 16 octobre 2020

Le Président,

REÇU LE
26 OCT. 2020
Sous-Préfecture
de LENS

Délibération n°2020/PMA00114.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019 - AFFECTATION DES RESULTATS

L'an deux mille vingt, le vendredi 16 octobre à 8 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, à l'Espace culturel de Barlin, boulevard Marcel Wacheux à BARLIN.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 18
Nombre de votants : 19

- Nombre de membres titulaires présents : 17
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Julien Dagbert ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Marcello Della Franca ; Olivier Gacquerre ; Raymond Gaquère ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; François Lemaire ; Emmanuelle Leveugle ; Christophe Pilch ; Alain Szabo ; Jean-Marc Tellier ; David Thellier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Christian Champiré suppléé par Sébastien Messent

Membres titulaires ayant donné procuration : Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31 relatifs l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;

RAPPELANT que cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

- **DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif 2019 dressé par son prédécesseur, lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	952 625,25	G	746 171,52
	Section d'investissement	B	161 642,16	H	217 504,16
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	298 571,95 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	79 891,65 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 194 159,06	= G+H+I+J	1 262 247,63
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	952 625,25	= G+I+K	1 044 743,47
	Section d'investissement	= B+D+F	241 533,81	= H+J+L	217 504,16
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 194 159,06	= G+H+I+J+K+L	1 262 247,63

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle ni observation, ni réserve,

- **ARRETE** les résultats du compte administratif 2019 tels que résumés ci-dessous,

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice (déficit)	Résultat de l'exercice (excédent)
206 453,73 €	
Déficit de fonctionnement reporté N-1	Excédent de fonctionnement reporté N-1
	298 571,95 €
Résultat de clôture (déficit)	**Résultat de clôture (excédent)**
	92 118,22 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice (déficit)	Résultat de l'exercice (excédent)
	55 862,00 €
Solde d'exécution négatif reporté de N-1	Solde d'exécution positif reporté de N-1
79 891,65 €	
Résultat de clôture (déficit)	**Résultat de clôture (excédent)**
24 029,65 €	

- **AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement :	24 029,65 €
Excédent reporté en fonctionnement :	68 088,57 €

Fait à Lens le 16 octobre 2020

Le Président,

Délibération n°2020/PMA00115.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 16 octobre à 8 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, à l'Espace culturel de Barlin, boulevard Marcel Wacheux à BARLIN.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 18
Nombre de votants : 19

- Nombre de membres titulaires présents : 17
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Julien Dagbert ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Marcello Della Franca ; Olivier Gacquerre ; Raymond Gaquère ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; François Lemaire ; Emmanuelle Leveugle ; Christophe Pilch ; Alain Szabo ; Jean-Marc Tellier ; David Thellier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Christian Champiré suppléé par Sébastien Messent

Membres titulaires ayant donné procuration : Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération n°2020/PMA00101 du13 février 2020 portant adoption du Budget primitif 2020 ;

VU sa délibération n°2020/PMA00115 de ce jour portant adoption du Compte administratif 2019 et affectation des résultats

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de prendre en compte :
  - En dépenses d'investissement, une enveloppe supplémentaire pour la signalétique de la Chaîne des Parcs pour répondre aux demandes des différents Parcs ;

- En recettes d'investissement, le supplément de subvention régionale PRADET sur la signalétique Chaîne des Parcs et un supplément de recette de FCTVA par rapport à la prévision initiale ;
- D'ajuster le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ;
- En recettes de fonctionnement, de tenir compte de l'affectation du résultat 2019 qui vient d'être délibérée et de la diminution attendue sur certaines subventions ;
- En dépenses de fonctionnement,
  - De prévoir une enveloppe au Chapitre « charges exceptionnelles » pour l'imputation des pénalités de retard de paiement liées à l'allongement du circuit de traitement des dépenses ;
  - D'ajuster à la baisse le prévisionnel de dépenses sur les charges à caractère général et les charges de personnel.

Monsieur le Président PROPOSE d'équilibrer le budget en procédant aux ajustements suivants :

- **En section d'investissement :**
  - **En dépenses : + 2.500,00 €**
    - Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : + 2.500,00 €
  - **En recettes : + 2.500,00 €**
    - Chapitre 13 : Subventions d'investissement (reçues) : + 1.550,00 €
    - Chapitre 10 : FCTVA : + 400,00 €
    - Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : + 550,00 €
- **En section de fonctionnement :**
  - **En dépenses : - 13.442,63 €**
    - Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : + 550,00 €
    - Chapitre 011 : Charges à caractère général : - 11.892,63 €
    - Chapitre 012 : Charges de personnel : - 3.100,00 €
    - Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : + 1.000,00 €
  - **En recettes : - 13.442,63 €**
    - Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté : + 8.088,57 €
    - Chapitre 74 : Dotations et participations : - 21.531,20 €

Monsieur le Président SOUMET au Comité Syndical le projet de budget supplémentaire 2020 tel que présenté.
RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

Décide

DE VOTER par chapitre le Budget supplémentaire 2020 tel qu'il figure au document budgétaire annexé

Fait à Lens le 16 octobre 2020
Le Président,

REÇU LE
26 OCT. 2020
Sous-Préfecture de LENS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	283 084,00	0,00	-11 992,63	-11 992,63	261 191,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	298 820,00	0,00	-3 000,00	-3 000,00	295 720,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	299 000,00	0,00	0,00	0,00	299 000,00
655	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	867 904,00	0,00	-14 992,63	-14 992,63	852 911,37
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		867 904,00	0,00	-13 992,63	-13 992,63	853 911,37
023	Virement à la section d'investissement (6)	0 760,00		550,00	550,00	10 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	45 000,00		0,00	0,00	45 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		54 760,00		550,00	550,00	55 300,00
TOTAL		912 664,00	0,00	-13 442,63	-13 442,63	899 211,37

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	899 211,37

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	836 654,00	0,00	-21 531,20	-21 531,20	817 122,80
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	842 654,00	0,00	-21 531,20	-21 531,20	821 122,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		842 654,00	0,00	-21 531,20	-21 531,20	821 122,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
TOTAL		852 654,00	0,00	-21 531,20	-21 531,20	831 122,80

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	68 088,57

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	899 211,37

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
310	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	113 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	116 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	113 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	116 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		113 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	116 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	230 000,00		0,00	0,00	230 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		240 000,00		0,00	0,00	240 000,00
TOTAL		353 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	356 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	34 028,66

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	390 028,66

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
310	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	57 750,00	0,00	1 660,00	1 660,00	59 330,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	57 750,00	0,00	1 660,00	1 660,00	59 390,00
10	Dotations, fonds d'vers et réserves (hors 1068)	11 000,00	0,00	400,00	400,00	11 400,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (5)	24 028,66	0,00	0,00	0,00	24 028,66
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	35 028,66	0,00	400,00	400,00	35 428,66
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		92 778,66	0,00	1 960,00	1 960,00	94 738,66
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	5 750,00		550,00	550,00	10 350,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	48 000,00		0,00	0,00	48 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	230 000,00		0,00	0,00	230 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		283 750,00		550,00	550,00	284 300,00
TOTAL		376 528,66	0,00	2 500,00	2 500,00	379 028,66

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	379 028,66

Délibération n°2020/PMA00116.

DEMATERIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

L'an deux mille vingt, le vendredi 16 octobre à 8 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, à l'Espace culturel de Barlin, boulevard Marcel Wacheux à BARLIN.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 18
Nombre de votants : 19

- Nombre de membres titulaires présents : 17
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Julien Dagbert ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Marcello Della Franca ; Olivier Gacquerre ; Raymond Gaquère ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; François Lemaire ; Emmanuelle Leveugle ; Christophe Pilch ; Alain Szabo ; Jean-Marc Tellier ; David Thellier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Christian Champiré suppléé par Sébastien Messent

Membres titulaires ayant donné procuration : Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants, ainsi que ses articles L.2131-1, L.3131-1 et L.4141-1 ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative au libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique de actes des collectivités territoriale soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

CONSIEDERANT ce qui suit :

- Les services préfectoraux incitent fortement les collectivités en général et le Pôle Métropolitain de l'Artois en particulier, à dématérialiser la transmission sécurisée à la sous-préfecture des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, marchés, arrêtés, etc.) ;

- Une consultation auprès de trois prestataires agréés a été réalisée : Docapost, Agedi et Dematis ;
- C'est la proposition formulée par la société Dematis qui présente le meilleur rapport qualité/prix au regard des besoins et contraintes de fonctionnement du PMA. Cette offre implique le paiement d'un abonnement de 180 € HT/an, auquel s'ajoutent des frais de mise en place (60 € HT), la formation des agents du PMA (150 € HT par agent) et l'acquisition d'une clé USB d'authentification valable trois ans (199 € HT)

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **A procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;**
- **À signer le contrat d'adhésion aux services DEMATIS pour 1 an pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;**
- **À signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission de actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Pas-de-Calais, représentant l'Etat à cet effet ;**
- **A désigner au sein de l'équipe du PMA, Mme Dozière Céline et Mme Segard Carole en qualité de responsables de la télétransmission.**

Fait à Lens le 16 octobre 2020

Le Président,

REÇU LE
26 OCT. 2020
Sous-Préfecture
de LENS

Pôle Métropolitain de l'Artois
Réinventons-nous

Délibération n°2020/PMA00117.

PARTENARIAT 2020 AVEC L'AGENCE D'URBANISME DE L'ARTOIS (AULA)

L'an deux mille vingt, le vendredi 16 octobre à 8 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, à l'Espace culturel de Barlin, boulevard Marcel Wacheux à BARLIN.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 18
Nombre de votants : 19

- Nombre de membres titulaires présents : 17
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Julien Dagbert ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Marcello Della Franca ; Olivier Gacquerre ; Raymond Gaquère ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; François Lemaire ; Emmanuelle Leveugle ; Christophe Pilch ; Alain Szabo ; Jean-Marc Tellier ; David Thellier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Christian Champiré suppléé par Sébastien Messent

Membres titulaires ayant donné procuration : Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération N°2017/PMA0043 du 15 mai 2017 approuvant l'adhésion du Pôle Métropolitain de l'Artois à l'association « Agence d'Urbanisme de L'Artois » ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- Le choix a été fait de ne pas doter le Pôle Métropolitain de l'Artois de moyens humains propres importants mais de privilégier le recours aux services de ses collectivités membres et aux outils d'ingénierie existants ;
- Il y a donc lieu de mobiliser ces différents outils, en fonction de leurs compétences respectives, pour appuyer le Pôle dans ses différentes actions et initiatives ;
- Cette mobilisation est formalisée dans le cadre de conventions conclues avec les différents outils ;

RAPPELANT que :

- L'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) est une association agréée depuis 2006 par l'État, qui en est membre. En tant qu'agence d'urbanisme, les principales missions de l'AULA sont l'observation des évolutions locales, l'analyse et les études générales, l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et la gestion des projets de développement et d'aménagement ;
- Les domaines d'intervention de l'AULA sont précisés dans son Programme Partenarial d'Activités (PPA), approuvé chaque année par ses instances décisionnelles ;
- L'AULA et le PMA ont conclu en 2017 un Programme Partenarial d'Activités 2017-2020 permettant de mobiliser l'appui de l'AULA dans les cinq domaines suivants :
    - Transition énergétique
    - Economie
    - Animation territoriale
    - Suivi et reporting des démarches de planification
    - Connaissance du territoire et observation
- Ce partenariat donne lieu à l'établissement d'un programme de travail annuel ;

Pour 2020, il est PROPOSE :

- De mobiliser l'appui de l'AULA sur les thématiques suivantes :
    - Turbine de l'éco-transition : appui à la sélection du groupement d'AMO puis à son pilotage ;
    - Transition énergétique :
        - Cadastre solaire du PMA : appui au PMA pour la valorisation de l'outils et de ses données ;
        - Pilotage de l'étude sur la production d'ENR sur les friches du territoire et accompagnement du PMA pour l'exploitation de ses résultats dans les politiques publiques du territoire ;
        - Poursuite des démarches de toile énergétique ;
        - Lancement d'une étude sur les énergies de récupération ;
    - Développement économique : étude sur les filières économiques, sur le foncier économique et logistique, sur les impacts de la « crise COVID-19 »
    - Appui aux travaux des groupes thématiques d'élus : prioritairement les groupes « habitat / logement », « numérique/territoire intelligent » et « santé » (documentation des travaux, appui à l'animation, rédaction des supports). Contribution aux autres groupes thématiques (Chaîne des Parcs, etc) ;
    - SRADDET : production de note(s) permettant aux élus du PMA de suivre l'avancement du SRADDET et d'attirer leur attention sur les enjeux pour le territoire de ce futur document prescriptif ;
    - Appui aux travaux d'échanges avec les territoires voisins, en particulier la démarche de coopération engagée avec la MEL ;
    - Consolidation à l'échelle PMA des travaux réalisés par l'AULA dans le cadre de la révision en cours des 2 SCOT du territoire (SCOT Lens-Liévin-Hénin-Carvin et SCOT de l'Artois)
    - Appui au lancement d'une réflexion sur la consolidation à l'échelle PMA des initiatives des EPCI en matière de systèmes alimentaires territoriaux ;
- De formaliser ce programme de travail par une convention d'objectifs 2020 ;
- De fixer pour 2020 le montant de la subvention du Pôle Métropolitain à 40.000 euros ;

Emmanuelle Leveugle suggère qu'à l'avenir, les structures d'ingénierie subventionnées par le PMA, puissent venir rendre compte de leurs travaux en Comité syndical.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **à signer la convention d'objectifs 2020 avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois ;**
- **à verser la subvention de 40.000 euros, prévue par ladite convention, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget 2020 ;**

Fait à Lens le 16 octobre 2020

Le Président,

REÇU LE
26 OCT. 2020
Sous-Préfecture
de LENS

Délibération n°2020/PMA00118.

PARTENARIAT 2020 AVEC LA MISSION BASSIN MINIER

L'an deux mille vingt, le vendredi 16 octobre à 8 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, à l'Espace culturel de Barlin, boulevard Marcel Wacheux à BARLIN.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 18
Nombre de votants : 19

- Nombre de membres titulaires présents : 17
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Julien Dagbert ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Marcello Della Franca ; Olivier Gacquerre ; Raymond Gaquère ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; François Lemaire ; Emmanuelle Leveugle ; Christophe Pilch ; Alain Szabo ; Jean-Marc Tellier ; David Thellier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Christian Champiré suppléé par Sébastien Messent

Membres titulaires ayant donné procuration : Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération N°2020/PMA00102 du 13 février 2020 relative au soutien du PMA au Trail des Pyramides Noires 2020 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- Le choix a été fait de ne pas doter le Pôle Métropolitain de l'Artois de moyens humains propres importants mais de privilégier le recours aux services de ses collectivités membres et aux outils d'ingénierie existants ;
- Il y a donc lieu de mobiliser ces différents outils, en fonction de leurs compétences respectives, pour appuyer le Pôle dans ses différentes actions et initiatives ;
- Cette mobilisation est formalisée dans le cadre de conventions conclues avec les différents outils ;

Monsieur le Président PROPOSE de concentrer en 2020 l'appui technique de la Mission Bassin Minier auprès du Pôle Métropolitain de l'Artois sur le chantier de la Chaîne des Parcs :

- Appui à la définition et à la conduite des études de cas confiées par le PMA à son AMO Chaîne des Parcs (groupement Michel Desvigne Paysage), en particulier les suites de l'étude « Arc Nord » et l'étude « Entre-2-Vallées Lys Romane » ;
- Elaboration de propositions opérationnelles pour la concrétisation de la liaison Chaîne des Parcs / espace naturel Lille Métropole via le Canal de la Deûle (en lien avec la MEL) ;
- Développement de la pratique du vélo sur la Chaîne des Parcs : élaboration d'un cahier de préconisations favorisant l'inscription de la Chaîne des Parcs dans le PDU (en lien étroit avec le SMT AG), le développement des réseaux points-nœuds, le positionnement du PMA à l'égard des appels à projets finançant l'infrastructure cyclable (européen, national, régional) ;
- Participation à la définition du périmètre et du cahier des charges d'une éventuelle future assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du PMA pour le développement de la Chaîne des Parcs ;
- Appui au déploiement de la signalétique "Chaîne des Parcs" et à sa bonne articulation avec celui de la signalétique "Patrimoine mondial". Participation à la définition du cahier des charges d'une éventuelle nouvelle AMO « signalétique ».
- Appui à la préparation des instances politiques et techniques de la Chaîne des Parcs

Par ailleurs, Monsieur le Président RAPPELLE que, par délibération du 13 février 2020, le PMA a apporté son soutien à l'édition 2020 du Trail des Pyramides Noires organisé par la Mission Bassin Minier et attribué une subvention de 5.000 euros.

Cette édition ayant été annulée en raison de la crise sanitaire alors que la Mission Bassin Minier avait déjà engagé une partie des frais induits par son organisation, Monsieur le Président PROPOSE de maintenir l'attribution de ce cette subvention de 5.000 euros en l'orientant selon l'objectif suivant, ajouté à la convention 2020 :

- Elaboration de propositions tendant à faire du Trail des Pyramides Noires un temps-fort majeur de promotion de la Chaîne des Parcs.

Les modalités de cette appui technique de la MBM seront les suivantes :

- Participation aux différentes instances pilotées par le PMA ;
- Formulation de propositions, d'avis, d'expertises et de contributions ;
- Travaux graphiques et cartographiques ;
- Mise à disposition de données, de fonds photographiques et cartographiques.

Ce partenariat donnera lieu à l'établissement avec la Mission Bassin Minier d'une convention d'objectifs et de moyens, pour l'année 2020, impliquant le versement par le Pôle d'une subvention de 30.000 euros, ainsi que de la subvention de 5.000 euros supplémentaires fléchée pour l'objectif relatif au Trail des Pyramides Noires.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

ABROGE sa délibération N°2020/PMA00102 du 13 février 2020
relative au soutien du PMA au TRAIL des Pyramides Noires 2020

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **à signer une convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Bassin Minier circonscrite à l'année 2020 ;**
- **à verser les subventions de 30.000 euros et 5.000 euros, prévues par ladite convention, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget 2020 ;**

Fait à Lens le 16 octobre 2020

Le Président,

REÇU LE
26 OCT. 2020
Sous-Préfecture de LENS

Délibération n°2020/PMA00119.

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « CENTRE DE DEVELOPPEMENT DES ECO-ENTREPRISES » (CD2E)

L'an deux mille vingt, le vendredi 16 octobre à 8 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, à l'Espace culturel de Barlin, boulevard Marcel Wacheux à BARLIN.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 18
Nombre de votants : 19

- Nombre de membres titulaires présents : 17
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Julien Dagbert ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Marcello Della Franca ; Olivier Gacquerre ; Raymond Gaquère ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; François Lemaire ; Emmanuelle Leveugle ; Christophe Pilch ; Alain Szabo ; Jean-Marc Tellier ; David Thellier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Christian Champiré suppléé par Sébastien Messent

Membres titulaires ayant donné procuration : Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU ses délibérations N° 2018/PMA0065 du 6 avril 2018 et N°2019/PMA0094 du 8 juillet 2019 relatives aux partenariats 2018 et 2019 entre le PMA et le CD2E ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- Le choix a été fait de ne pas doter le Pôle Métropolitain de l'Artois de moyens humains propres importants mais de privilégier le recours aux services de ses collectivités membres et aux outils d'ingénierie intervenant sur le territoire ;
- Il y a donc lieu de mobiliser ces différents outils, en fonction de leurs compétences respectives, pour appuyer le Pôle dans ses différentes actions et initiatives ;

- Cette mobilisation est formalisée dans le cadre de conventions conclues avec les différents outils ;

Monsieur le Président EXPOSE :

- Le PMA a choisi de placer la transition énergétique et la Troisième Révolution industrielle au cœur de son projet de territoire ;
- Le PMA s'est engagé dans le projet de turbine de l'éco-transition, dont le but est d'accélérer la massification d'une transition énergétique juste et solidaire sur le territoire du PMA ;
- L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier doit non seulement permettre la rénovation de plusieurs milliers de logements sociaux et privés sur le territoire du PMA, mais également constituer une opportunité pour la population du territoire d'accéder aux emplois induits et pour les entreprises locales de profiter des marchés ainsi ouverts ;
- L'engagement du PMA pour la transition énergétique s'est traduit entre autres par la réalisation d'un cadastre solaire à l'échelle de son territoire, qui doit être un point d'appui pour le développement de projets d'énergie solaire sur son périmètre.
- L'Agence d'urbanisme de l'Artois pilote actuellement pour le compte du PMA une étude sur le développement des énergies renouvelables sur les friches du territoire, dont les résultats seront présentés en fin d'année 2020.
- Le CD2E est l'opérateur régional de référence sur le développement économique dans les secteurs du bâtiment durable, des énergies renouvelables et de l'économie circulaire. Son siège est situé sur la Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle ;
- Le partenariat conclu entre le PMA et le CD2E en 2018 a notamment abouti à :
    - La conception d'un système de garantie de performance énergétique, aujourd'hui en phase de test ;
    - La structuration de deux groupes d'entreprises en capacité de répondre aux exigences des appels d'offres de construction et rénovation, notamment dans le cadre de l'ERBM ;
    - La réalisation d'une étude confirmant l'intérêt de la filière chanvre pour le territoire du PMA ;
    - L'organisation d'un cycle de 3 réunions d'accompagnement sur l'autoconsommation solaire pour 14 communes volontaires du PMA, qui ont débouché sur l'accompagnement individuel de trois projets (Burbure, Liévin et Loos-en-Gohelle).
- Le partenariat conclu entre le PMA et le CD2E en 2019 concernait deux axes de travail prioritaires :
    - la mobilisation à l'échelle du PMA des groupements d'entreprises et réseaux économiques autour de l'éco-construction solidaire ;
    - le développement de l'autoconsommation collective d'électricité solaire dans les collectivités du territoire intéressées, en particulier les communes ;
- Il a permis d'aboutir à :
    - L'organisation d'un cycle de 4 réunions de sensibilisation et d'accompagnement sur les projets d'énergie solaire qui ont mobilisé 10 collectivités du territoire.
    - L'organisation et la participation à 3 temps de présentation des opportunités de l'ERBM pour les TPE de la rénovation du territoire.

Monsieur le Président PROPOSE :

- Compte tenu des moyens disponibles au Budget 2020 pour ce partenariat,
- et d'autre part, des actions engagées par le PMA en matière de transition énergétique pour le déploiement desquels l'expertise du CD2E pourra être un facteur de réussite;

- de concentrer le partenariat 2020 et le soutien du PMA correspondant, sur trois objectifs de travail :
    - La montée en compétence des collectivités du PMA sur les enjeux techniques des rénovations des logements miniers ;
    - Le développement de projets d'énergie solaire ambitieux sur le territoire du PMA ;
    - La mise à disposition ponctuelles d'experts sur les thématiques de travail du CD2E pour les différentes actions portées par le PMA.
- de conclure avec le CD2E une convention de partenariat, pour l'année 2020, fondée sur ce programme de travail ;
- d'y contribuer à hauteur de 20.000 euros.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **à signer cette convention de partenariat 2020 avec le CD2E ;**
- **à verser la subvention de 20.000 euros, prévue par ladite convention, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget 2020 ;**

Fait à Lens le 16 octobre 2020

Le Président,

REÇU LE
26 OCT. 2020
Sous-Préfecture
de LENS

Pôle Métropolitain de l'Artois
Réinventons-nous

Délibération n°2020/PMA00120.

ETUDE DE PROSPECTION ECONOMIQUE ET PROJET DE CREATION D'UNE VITRINE INTERNET

L'an deux mille vingt, le vendredi 16 octobre à 8 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, à l'Espace culturel de Barlin, boulevard Marcel Wacheux à BARLIN.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 15
Nombre de votants : 16

- Nombre de membres titulaires présents : 14
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Julien Dagbert ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Marcello Della Franca ; Olivier Gacquerre ; Raymond Gaquère ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; François Lemaire ; Emmanuelle Leveugle ; Christophe Pilch.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Christian Champiré suppléé par Sébastien Messent

Membres titulaires ayant donné procuration : Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

CONSIDERANT ce qui suit :

De 2012 à 2014, la CALL, la CAHC, Artois Comm., la CUA et Osartis collaboraient dans le cadre d'un groupe de travail animé par la CCI Artois qui mettait en place des actions communes en faveur de l'attractivité économique. Dotée d'un budget annuel de 80 000 € apporté par les différents partenaires, cette démarche avait donné lieu à plusieurs initiatives concrètes : participations au SIMI (Salon annuel de l'immobilier d'entreprise à Paris), développement de supports de communication spécifiques, développement du site internet www.artois-invest.fr présentant les principales zones d'activités du territoire et les biens immobiliers, mise en œuvre d'un point d'accueil téléphonique unique qui recueillait les demandes et les relayait aux différentes collectivités, engagement de missions de prospections ciblées.

En raison notamment du retrait du réseau des CCI pour ce type d'actions, cette dynamique s'est éteinte et les différentes réalisations ont progressivement été abandonnées.

Cette dynamique s'est reformée à l'initiative du PMA et à son échelle avec trois 3 participations successives au SIMI. En 2019, cette dynamique s'est étoffée pour mener une étude relative à la structuration des outils de développement économique et à la création d'une agence de développement (étude EGIS). Elle est animée par une réunion technique mensuelle des responsables économiques de la CALL, de la CAHC, de la CABBALR, du SIZIAF, du Département, de l'AULA, d'Euralens et du PMA.

Ce travail permet de proposer aujourd'hui deux nouvelles initiatives concrètes :

- **La réalisation d'une étude de prospection économique tenant compte du contexte « COVID » ;**
- **Le lancement d'un projet de création d'une vitrine internet commune.**

Ces outils, qui peuvent être mis en œuvre à court terme, pourront prendre une nouvelle dimension en fonction des avancées à venir en matière de structuration d'une agence de développement et se voir complétés par d'autres actions : campagnes de presse, accueil de délégations, participation à des forums, page Linkedin spécifique, présence sur de nouveaux salons, etc.

1. **Etude de prospection économique ciblée :**

Le développement du territoire passe par l'accompagnement des entreprises présentes (développement endogène) et l'attractivité à l'égard de nouveaux investisseurs (développement exogène).

La crise sanitaire a mis en évidence la dépendance de nombreux secteurs industriels à des chaines d'approvisionnement peu sures et éloignées. La relocalisation industrielle est un enjeu pour sécuriser ces chaines d'approvisionnement et un levier du développement économique local de l'« après crise ». Attentifs à ces nouvelles opportunités, certains territoires se mobilisent aujourd'hui au niveau national afin d'adopter des postures résolument offensives autour de la thématique de la réindustrialisation.

Labélisé Territoire d'industrie, doté d'une culture industrielle forte, d'une main d'œuvre qualifiée et situé au cœur des grandes infrastructures du Nord-Ouest européen, le territoire du PMA a également des opportunités à saisir.

C'est pourquoi il est apparu opportun de réaliser une étude portant sur le développement industriel de son territoire, intégrant notamment différentes activités connexes à l'industrie qui font aussi sa force telles que les éco-activités, l'énergie ou encore la logistique.

L'étude réalisée se traduira par 3 livrables :

- Un diagnostic de dépendance des filières industrielles du territoire ;
- Un cahier de préconisations sur le potentiel de relocalisation en fonction des filières existantes sur le territoire ;
- Une proposition de plan d'actions visant à favoriser les relocalisations et ré-internalisations de production d'entreprises endogènes, et les investissements d'entreprises exogènes.

Le pilotage de cette étude sera assuré par le Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA), en articulation étroite avec les services des Communautés d'agglomération de Lens-Liévin (CALL), d'Hénin-Carvin (CAHC) et de Béthune-Bruay Artois-Lys-Romane (CABBALR) ainsi que du Département du Pas-de-

Calais, de l'Agence d'urbanisme de l'Artois (AULA), d'Euralens et du SIZIAF, syndicat mixte gestionnaire de la Plateforme industrielle Artois-Flandres.

Son financement sera assuré par le Pôle Métropolitain de l'Artois et bénéficiera d'un soutien de la Banque des Territoires à hauteur de 50%.

Compte tenu de l'opportunité à mettre en œuvre rapidement cette étude et de son montant prévisionnel, permettant au Président du PMA de l'engager par délégation du Comité syndical, ce dernier a mobilisé la société Géolink pour la réaliser. Le cahier des charges a été rédigé conjointement par les services de la CABBALR, de la CALL, de la CAHC, du SIZIAF et du PMA. Une consultation a été réalisée par le PMA auprès de quatre bureaux d'étude du 8/09 au 21/09. L'offre présentée par la société Géolink a été jugée économiquement la plus avantageuse parmi les offres proposées. Elle se monte à 13.800 euros HT et sera réalisée dans un délai de 2 mois.

2. **Lancement d'un projet de création d'une vitrine internet commune.**

Cet outil consistera en un site internet consacré à la valorisation du potentiel économique du territoire du PMA. Il présentera notamment les atouts du territoire, des chiffres clés et donnera accès à des informations sur les parcs d'activités du territoire et les biens immobiliers disponibles. Il s'appuiera sur l'atlas du foncier économique à l'échelle PMA en cours de réalisation par l'AULA. Ces données pourront être valorisées au travers d'une carte interactive présentant l'ensemble des parcs d'activités et indiquant le foncier disponible sur chaque zone d'activités. Ce site ne se substituera pas aux outils propres à chaque collectivités membres du PMA. Au contraire, il en améliorera la visibilité et pointera vers leurs contenus.

Pour mener à bien cette action, il conviendrait de confier le développement de cette plateforme à un prestataire spécialisé. Le coût estimatif de cette prestation est évalué à hauteur de 20.000 € HT, à la portée du budget du PMA.

Sa réalisation et son animation éditoriale seront pilotées par les collectivités membres du PMA.

Olivier Gacquerre appelle à travailler ce type d'initiatives dans une logique de cohérence en évitant la superposition. Il demande à ce que soit organisé un pilotage politique de ces initiatives et que ce soit l'occasion de travailler la configuration de l'Agence de développement à mettre en place. Concernant le projet de création d'une vitrine internet, il indique que ce projet va poser la question de la marque de territoire.

Michel Dagbert souhaite que les opportunités ouvertes par le Brexit soient prises en compte dans l'étude de prospection économique. Par ailleurs, il regrette que, lors des éditions précédentes du SIMI, trop peu d'élus du territoire s'y soient déplacés pour jouer leur rôle d'ambassadeurs du territoire.

RAPPELANT que cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

APPROUVE

- **L'initiative portée par Monsieur le Président de réaliser une étude de prospection économique ciblée dans le contexte économique « COVID » ;**
- **Le lancement d'un projet de création d'une vitrine internet commune.**

Fait à Lens le 16 octobre 2020

Le Président,

REÇU LE
26 OCT. 2020
Sous-Préfecture
de LENS

Délibération n°2020/PMA00121.

CANDIDATURE AU DISPOSITIF REGIONAL « PARC D'INNOVATION »

L'an deux mille vingt, le vendredi 16 octobre à 8 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, à l'Espace culturel de Barlin, boulevard Marcel Wacheux à BARLIN.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 14
Nombre de votants : 15

- Nombre de membres titulaires présents : 14
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Julien Dagbert ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Marcello Della Franca ; Olivier Gacquerre ; Raymond Gaquère ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; François Lemaire ; Emmanuelle Leveugle ; Christophe Pilch.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant

Membres titulaires ayant donné procuration : Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

CONSIDERANT ce qui suit :

En 2017, la Région Hauts-de-France a lancé un appel à candidatures auprès des territoires afin de promouvoir l'innovation à travers l'incubation de projets, qui consiste en l'accompagnement en amont ou dans les premières étapes de la création d'entreprise.

A ce titre, elle souhaite mailler le territoire régional d'un réseau de parcs d'innovation labellisés pour y développer les 5 dynamiques stratégiques définies par le SRDEII (TRI, Euro-HUB, Welcome EU, Génération S, CREA-HDF), en partenariat avec les territoires infra-régionaux.

Les parcs d'innovation sont des lieux d'accueil thématiques privilégiés pour la création, le développement et l'implantation d'activités de hautes technologies, de services innovants et d'industrie d'avenir.

Leur rôle est de faciliter l'accueil et l'accompagnement de projets d'innovation avec pour vocation le développement, la création et l'accélération d'entreprises innovantes d'une part, et/ou le transfert de technologies et le développement de la R&D au bénéfice d'entreprises régionales d'autre part.

L'obtention puis la conservation de ce label répond à un cahier des charges précis, et est formalisée par une convention d'objectifs pluriannuelle établie avec la Région.

Il ouvre droit à des financements régionaux en fonctionnement qui prennent deux formes :

- un financement forfaitaire dégressif sur 5 ans à hauteur de 100K€ maximum la 1ère année (jusqu'à 2/3 des dépenses éligibles), 80K€ euros la 2ème année, 60K€, 40K€ puis 20K€ la cinquième année.
- un financement complémentaire au résultat allant de 2 000€ par projet incubé à 4 000€ par entreprise créée ou accélérée.

En outre, la labellisation "parc d'innovation" ouvre des possibilités de financement nouvelles pour les porteurs de projets accompagnés : fonds d'allocation, allocation forfaitaire, investissement en capital de la Région.

Sur le territoire du PMA, la CALL et la ville de Béthune ont déjà travaillé à des dossiers de candidature à leur échelle au dispositif de Parc d'innovation. La Région a d'une part estimé que la CALL n'avait pas le seuil critique suffisant pour accueillir un Parc d'innovation. D'autre part, elle a suggéré à la ville de Béthune que le dossier soit porté à l'échelle intercommunale. Enfin, la Région a fortement incité les trois agglomérations membres du PMA à concevoir une candidature commune pour se donner plus de chances de répondre aux critères qu'elle a fixés.

Cette candidature commune s'inscrirait dans une stratégie globale d'accompagnement des filières du territoire à l'échelle du PMA, dont le volet de l'innovation est l'une des composantes.

Le dossier de candidature élaboré conjointement par les services des trois agglomérations, avec le concours du SIZIAF, d'Euralens et de l'AULA et l'animation du PMA, propose de constituer le « Parc d'innovation accélérateur de l'éco-transition ».

Le PMA, ou un groupement de commandes constitué des 3 EPCI et du PMA, désignerait par voie d'appel d'offres, un opérateur unique chargé d'assurer les missions d'incubateur selon le référentiel établi par la Région. Cet opérateur serait destinataire de la subvention régionale. Une alternative consisterait à confier cette mission à un acteur existant sur le territoire ou à la réaliser en régie au niveau du PMA. Ce choix sera soumis ultérieurement aux instances du PMA.

Le service d'incubation mis en place dans le cadre du parc d'innovation du PMA serait ouvert à l'ensemble des start-up en projet du territoire. Il s'agirait d'un financement de l'innovation de la part de la Région et des agglomérations, pour notamment soutenir la politique des clusters qui interviennent sur les trois territoires.

Ce service développerait ses missions sur les différents sites dédiés à la création d'entreprises à définir par chaque EPCI, considérant que la Région appelle à ce que leur nombre soit réduit au maximum pour favoriser sa lisibilité pour les entrepreneurs et partenaires.

Les clusters et pôles d'excellence constitués sur le territoire auraient la possibilité, dans le cadre d'un conventionnement avec l'opérateur désigné, d'intégrer ce service d'incubation à la gamme des services qu'ils offrent à leurs adhérents.

Le coût annuel prévisionnel de fonctionnement de ce Parc d'innovation fait apparaître un reste à charge annuel, une fois la subvention régionale et la facturation des services aux bénéficiaires

déduites, de 150 k€ à répartir entre le PMA et ses EPCI membres, selon une clé de répartition qu'il conviendra de préciser.

Le dispositif régional de labellisation « Parc d'innovation » va s'achever avec la fin du mandat régional. Les derniers dossiers candidats doivent être déposés cet automne. Aussi, il est proposé de déposer rapidement cette candidature afin d'obtenir de la Région une réponse de principe. En cas de réponse positive, les modalités et l'organisation pourront être précisées dans un second temps et faire l'objet des délibérations nécessaires au PMA et dans les instances de ses EPCI membres.

Le nouveau service d'incubation, objet du présent dossier, pourrait ouvrir dans le courant de l'année 2021.

RAPPELANT que cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président ;
APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

APPROUVE cette initiative et AUTORISE Monsieur le Président à transmettre à la Région des Hauts-de-France ce dossier de candidature au dispositif régional « Parc d'Innovation »

Fait à Lens le 16 octobre 2020

Le Président,

REÇU LE
26 OCT. 2020
Sous-Préfecture
de LENS

Délibération n°2020/PMA00122.

« PARCOURS ARTISTIQUES ET CULTURELS EN ARTOIS »
ENGAGEMENT DE JEUNES EN SERVICE CIVIQUE DANS LE CHAMP CULTUREL
CONVENTION DE PARTENARIAT 2020/2021 AVEC
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS

L'an deux mille vingt, le vendredi 16 octobre à 8 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, à l'Espace culturel de Barlin, boulevard Marcel Wacheux à BARLIN.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 14
Nombre de votants : 13

- Nombre de membres titulaires présents : 14
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1
- Nombre de membres ne prenant pas part au vote : 2

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Julien Dagbert ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Olivier Gacquerre ; Raymond Gaquère ; Nadine Lefebvre ; François Lemaire ; Emmanuelle Leveugle ; Christophe Pilch.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant

Membres titulaires ayant donné procuration : Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay

Ludovic Idziak et Marcello Della Franca, administrateurs de la Ligue de l'Enseignement ne prenant pas part au vote.

RAPPORT PRESENTE PAR MADAME NATHALIE DELBART

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU ses délibérations N°2018/PMA0075 du 20 septembre 2018 et N°2019/PMA0098 du 7 octobre 2019 relatives au renouvellement du partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- Depuis 2018, à l'initiative et sous le pilotage du Groupe thématique d'élus « culture et participation des habitants », le PMA a conduit l'opération « Parcours artistiques et culturels en Artois » (« PACA ») avec l'appui de la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais.
- En septembre 2018, après une première année expérimentale, le Comité syndical du PMA a décidé de renouveler cette opération pour 2 années supplémentaires dans le cadre d'une convention-cadre 2018/2019/2020 :
    - En portant la durée de la mission des jeunes de 6 à 8 mois, avec un démarrage en novembre et une fin de mission en juin ;
    - En portant le nombre de jeunes de 10 à 20 chaque année, ce qui permet de concerner davantage de structures culturelles ;
    - En fixant le coût maximal par promotion à la charge du PMA à hauteur de 82.255,60 euros ;

CONSIDERANT le bilan de la promotion 2019/2020 joint à la présente délibération ;

Monsieur le Président PROPOSE de reconduire cette opération pour l'année 2020/2021 selon les termes suivants :

- 20 missions de service civique d'une durée de 8 mois, de novembre 2020 à juin 2021 ;
- Coût à la charge du PMA inchangé : 82.255,60 € couvrant le portage de l'opération par la Ligue de l'Enseignement (ingénierie, recrutement et encadrement des jeunes, animation du réseau des acteurs culturels associés, suivi administratif) et les indemnités de repas et de transport dues aux jeunes. Il est rappelé que l'indemnité principale versée aux jeunes, prévue par le statut du service civique, est par ailleurs prise en charge par l'Etat.
- Les structures culturelles associées :
    - Objectif minimal : 15 structures et jusqu'à 20 si de nouvelles structures se portent volontaires ;
    - Structures ayant déjà manifesté leur intérêt : Le Louvre-Lens, La Cité des Electriciens, La Comédie de Béthune, Le 9-9bis, Culture Commune, Droit de Cité, les services culturels de l'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, de Bruay-la-Buissière, de Harnes, de Bully-les-Mines, la Maison de l'Art et de la Communication de Sallaumines, L'Escapade (à Hénin-Beaumont), La Ferme Dupuich de Mazingarbe, Porte-Mine (à Lens), Ose Arts I (à Carvin).
- Calendrier :
    - Octobre 2020 : sélection et recrutement des volontaires en service civique
    - Novembre 2020 : début de la mission et formation des volontaires
    - Juin/juillet 2020 : fin de mission, bilan et évaluation
- Modalités de versement de la subvention par le PMA :
    - 20% versé au démarrage de l'action (novembre 2020) ;
    - 50% en début d'année 2021 sur production d'un bilan d'étape simplifié ;
    - 30% à la fin de l'action (juin 2021) sur production du bilan final.

Et de fixer les objectifs de cette édition 2020/2021 comme suit :

Objectifs généraux :

- Mettre en valeur le patrimoine culturel local par et pour les habitants du territoire :
    - Soutenir et amplifier le travail de médiation culturelle autour des structures culturelles implantées sur le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois auprès des populations, en s'appuyant sur les structures associatives locales (sport, loisirs, jeunesse, insertion,

handicap, EHPAD, centres sociaux, etc.) qui « captent » des publics qui ne fréquentent pas les lieux culturels ;
    - Développer un réseau culturel pluridisciplinaire sur tout le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois, animé par et pour les habitants de ce même territoire ;
- Développer la citoyenneté et l'engagement des jeunes du territoire par l'intermédiaire du service civique volontaire :
    - Permettre aux associations et structures culturelles locales de mettre en œuvre des actions d'utilité sociale par le biais de la fréquentation des œuvres et de la rencontre avec les artistes ;
    - Faire vivre les valeurs essentielles à notre société républicaine par la laïcité et la lutte contre toute forme de discrimination ;
    - Créer de l'activité, accompagner et former des jeunes par le développement d'un dispositif culturel innovant et fédérateur (habitants, jeunes volontaires, structures culturelles et associatives, ...).

Objectifs spécifiques 2020-2021 :

- Contribuer à la réinvention des pratiques artistiques et culturelles proposées, en lien avec la population :
    - Aller au-devant des publics fragiles en leur proposant de nouvelles formes artistiques, co-construites avec les artistes et les équipes de médiation des structures ;
    - Réfléchir à la mise en place d'une « AMAP Culturelle » animée par les volontaires, avec les structures partenaires. Ce concept consiste à proposer des « Paniers culturels » contenant des places de spectacles, de concerts, d'expositions, ou même de livres, CD ou DVD. Le but est de permettre aux habitants du territoire d'aller vers des lieux ou des formes artistiques qu'ils ne connaissent pas et favoriser la circulation des publics d'une structure partenaire à une autre sur le territoire du PMA.
- Proposer des adaptations conformes aux protocoles sanitaires en vigueur et participer à leur mise en place sur le terrain ;
    - Accentuer les pratiques et l'information des publics visés via les réseaux sociaux et le numérique ;
    - Mettre en place ou développer les outils de communication numériques pour faciliter l'information et l'accès aux évènements auprès des publics cibles (notamment les jeunes) ;
    - Favoriser et faire perdurer le lien entre les structures culturelles et la population en étant régulièrement actifs sur les réseaux sociaux.

RAPPELANT que cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **à signer la convention particulière relative à la promotion 2020/2021.**
- **à verser la subvention de 82.255,60 € prévue par cette dernière sous réserves de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat mixte ;**

Fait à Lens le 16 octobre 2020

Le Président,

REÇU LE
26 OCT. 2020
Sous-Préfecture
de LENS

AGENDA

Informations sur le calendrier des prochaines séances du Comité syndical

Monsieur le Président indique que le calendrier des Comités syndicaux a été fixé pour les prochains mois pour donner la meilleure visibilité possible pour les agendas. Un calendrier récapitulatif figure dans les dossiers et est rappelé ci-après :

Vendredi 18 décembre 2020 (15h)

Vendredi 12 février 2021 (15h)

Vendredi 23 avril 2021 (15h)

Vendredi 9 juillet 2021 (15h)

Vendredi 24 septembre 2021 (15h)

Vendredi 17 décembre 2021 (15h)

Monsieur le Président précise que les modalités d'organisation (présentiel ou par visioconférence) et les lieux seront ajustés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Pour accueillir le prochain Comité syndical, le président de la CAHC avait proposé de mettre à disposition la salle du Conseil communautaire à Hénin-Beaumont. Pour les séances suivantes, les maires ou présidents d'EPCI volontaires pour accueillir les séances du Comité syndical sont appelés à se faire connaitre.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation et clôt la séance à 9 heures 50.

Fait à Lens le 16 octobre 2020

Le Président,

REÇU LE
26 OCT. 2020
Sous-Préfecture de LENS

***